
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Représentés : 2

Votants: 11

PROCES VERBAL

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt- quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU.

Sont présents: Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Didier BERTHOLD, David CHANTELOT, Julie FRIBOULET, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA, Cloé HÉRAUD AUBENEAU

Représentés: Nathalie LEJARD par Marie-José CLIPET, Gilles MÉDARD par Cloé HÉRAUD AUBENEAU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine PEREIRA, assistée d'Aurélia GUYONNAUD, adjoint administratif

Le procès verbal du dernier conseil municipal a été adressé à chaque conseiller municipal. Aucune remarque n'a été apportée. Il est adopté.

DE 2020 040 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LA CLECT AUPRÈS DE LA CDC MÉDOC COEUR DE PRESQU'ILE -

Le conseil municipal désigne comme représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés de la Communauté des Communes Médoc Coeur de Presqu'île :

Titulaire : Monsieur Stéphane POINEAU

Suppléant : David CHANTELOT

DE 2020 041 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ÉCLAIRAGES PUBLICS -

. Vu la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », dite Loi NOME reprise dans le Code de l'Énergie.

.Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

. Vu le code des marchés publics

Considérant que le marché souscrit par la commune voit son terme fixé au 28 février 2021.

Considérant que le conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc (SIEM) a décidé par délibérations référencée DEL11272020, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes ;

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée, chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM.
- Adopte le document de consultation des entreprises
- Désigne Monsieur Stéphane POINEAU pour représenter la municipalité au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHE N°27042020»,
- Autorise le Maire à signer et à exécuter la présente convention et signer tous les documents afférents à cette affaire pour ce qui le concerne

DE 2020 042 : PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU SIAEPA -

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des rapports sur le Prix et la Qualité du Service pour l'Eau Potable, l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif de l'année 2019, ainsi que les délibérations correspondantes.

Aucune remarque n'a été apportée.

Monsieur PILLAULT et Monsieur BERTHOLD ont assisté à la réunion du SIAEPA début novembre. Ils en font un compte rendu. Monsieur PILLAULT a questionné le syndicat sur l'état du réseau de la commune de St Christoly et sur d'éventuels travaux de réfection. La réponse est que les travaux se décident en fonction du taux de fuites dans une commune. Les fuites d'eau sur notre commune ne sont pas très importants.

Il est évoqué le tarif des prestations du syndicat dans le cadre d'une mise aux normes d'un assainissement non collectif. le syndicat facture une première visite de diagnostic et facture de nouveau une visite pour le contrôle d'exécution du chantier.

DE 2020 043 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENTS DE CRÉDITS -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	-1000.00	
60622	Carburants	380.00	
60631	Fournitures d'entretien	500.00	
60633	Fournitures de voirie	-400.00	
6068	Autres matières et fournitures	550.00	
613	Locations	500.00	
61521	Entretien terrains	700.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	821.00	
61551	Entretien matériel roulant	-800.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-300.00	
6156	Maintenance	400.00	
6161	Multirisques	76.00	
618	Divers	60.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-550.00	
623	Publicité, publicat°, relations publique	3300.00	
6288	Autres services extérieurs	250.00	
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	153.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	1960.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300.00	
731	Impôts locaux		1000.00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		2300.00
7411	Dotations forfaitaire		3600.00
TOTAL :		6900.00	6900.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138	Autres constructions	9310.00	
2152	Installations de voirie	750.00	
21538	Autres réseaux	-10060.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		6900.00	6900.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DE 2020 044 : GAEC LES JARDINS DE LA BANQUISE : DEMANDE D'AIDE -

Les gérants du GAEC DES JARDINS DE LA BANQUISE ont adressé un courrier à l'attention du maire et des conseillers municipaux.

Ils font une "demande d'aide en compensation des améliorations effectuées sur la passe communale".

La commune les avaient autorisés à entreprendre des travaux dans la passe communale longeant les terrains qu'ils louent. Il était entendu que ces travaux seraient entièrement à leur charge. Ils proposent et sollicitent par ce courrier une exonération de leur loyer pendant sept ans, montant qui correspondrait à la moitié du coût des travaux subvention déduite.

Après discussions, le conseil municipal **vote à l'unanimité contre** la proposition des gérants du GAEC DE LA BANQUISE de les exonérer de loyer, **pour** leur allouer une aide de 350 € pour l'année 2021.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Les conseillers demandent au Maire de rédiger une réponse écrite stipulant les décisions prises et précisant que cette aide pourra éventuellement être reconduite sur d'autres années. Il leur sera aussi notifié qu'ils devront demander les aides avant d'effectuer les travaux.

Il sera demandé aux gérants de fournir une qualité de vente sur St Christoly aussi intéressante que sur les marchés à l'extérieur du village et de s'investir avec des présences hebdomadaires si la commune vient à organiser des marchés ou animations.

DE 2020 045 : CHÂTEAU LOUDENNE - DEMANDE D'EXONÉRATION DE TAXES FONCIÈRES -

Le château Loudenne a adressé un courrier à la commune sollicitant "une délibération en faveur d'une exonération de taxe foncière 'engagement de parcelles en agriculture biologique' ".

Après discussions, le conseil municipal **vote à l'unanimité contre** cette demande d'exonération de taxes.

DE 2020 046 : VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL : REMORQUE -

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune possède une remorque tribenne de marque GOURDON, qui n'est plus utilisée. Il propose aux conseillers de la mettre en vente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre cette remorque au prix de 7 800 € TTC (avec un prix minimum de 7 000 €) de la proposer en priorité aux communes voisines et de déposer des annonces par la suite.

DE 2020 047 : ACHAT D'UN VÉHICULE COMMUNAL -

Monsieur le Maire informe les conseillers que le camion benne de la commune ne pourra plus rouler d'ici la fin de l'année. Le contrôle technique a révélé des défauts non réparables.

Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de se renseigner sur les subventions accordées pour l'achat d'un véhicule neuf (avantage d'une garantie) ou d'occasion.

QUESTIONS DIVERSES -

- Julie FRIBOULET rapporte que du gazole coule dans un fossé. Il faut localiser l'éventuelle fuite et prévenir le propriétaire. Monsieur le Maire va se rendre sur place.

- Gérard PILLAULT indique aux conseillers qu'il a réparé un trottoir et repeint une borne.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va être obligatoire de s'équiper en défibrillateur. La commune a reçu un devis. Les conseillers décident qu'il faut un matériel qui soit adapté aux adultes et aux enfants et qu'il soit installé en extérieur.

- Marie-José CLIPET rapporte les décisions de la commission animation sur l'organisation des manifestations de fin et début d'année.

L'arbre de Noël avec spectacle et goûter et le repas des aînés ne seront pas organisés en raison de la situation sanitaire.

Une distribution des cadeaux pour les enfants et de coffrets pour les aînés se fera grâce au cheval et à la voiture attelée de Gérard PILLAULT, le dimanche 13 décembre (ou le 20 en cas de mauvais temps) dans l'après-midi. Une carte sera adressée aux enfants et aux aînés pour les prévenir de cette visite.

Les décorations de Noël habituellement accrochées aux lampadaires ne seront pas installées. La grille de la place du village sera décorée grâce à des branchages et à des noeuds (offerts par Gilles AURIOL). Des sapins et diverses décorations seront installés devant l'église et la mairie par les conseillers municipaux.

- Marie-José CLIPET a préparé une base de travail pour les arrêtés municipaux discutés en réunion au préalable.

- Gérard PILLAULT va rencontrer la famille LOZE pour le garage qui est à l'abandon.

- Christine PEREIRA prend la parole concernant le bail de la Maison de Douanier qui se termine en 2025. Plusieurs questions se posent : loyer, reprise du bail par les gestionnaires actuels, utilisation des locaux si pas de reprise...

- Christine PEREIRA présente des visuels pour la réalisation d'un logo communal.

- David CHANTELOT a pris rendez-vous avec le CAUE pour d'éventuels aménagements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.